



Collège Kleber **THOUELLES**
4 avenue du mas
47500 Monsempron Libos

Tél : 05.53.36.21.00
Fax : 05.53.36.21.08
Mél : Ce.0470048x@ac-bordeaux.fr

Ce livret est destiné à vous donner les principales informations utiles, mais n'hésitez pas à **VENIR** nous poser les questions.

Le collège **Kleber THOUELLES** accueille environ 320 élèves avec une section ULIS (*unité localisée pour l'inclusion scolaire*). Cette année la répartition des élèves se fait sur 3 classes de 6°, 4 classes de 5^{ème}, 3 classes de 4^{ème} et 4 classes de 3^{ème}.

Le collège dispose de nombreux équipements favorisant l'apprentissage et l'ouverture de l'établissement sur le monde (*salle informatique, intranet, CDI*).

Bien que situé en zone rurale, le collège n'est pas isolé grâce aux nombreux partenariats avec le Conseil Général du Lot et Garonne, avec l'enseignement donné aux élèves, avec les établissements scolaires du fumélois dont le lycée et Lycée professionnel de secteur (FUMEL).

Coordonnées du collège :

La vie scolaire : 05.53.36.21.04
Le secrétariat : 05.53.36.21.00
La Gestionnaire : 05.53.36.21.03
Mail : ce.0470048X@ac-bordeaux.fr

NOUS VOUS SOUHAITONS UNE BONNE ANNEE

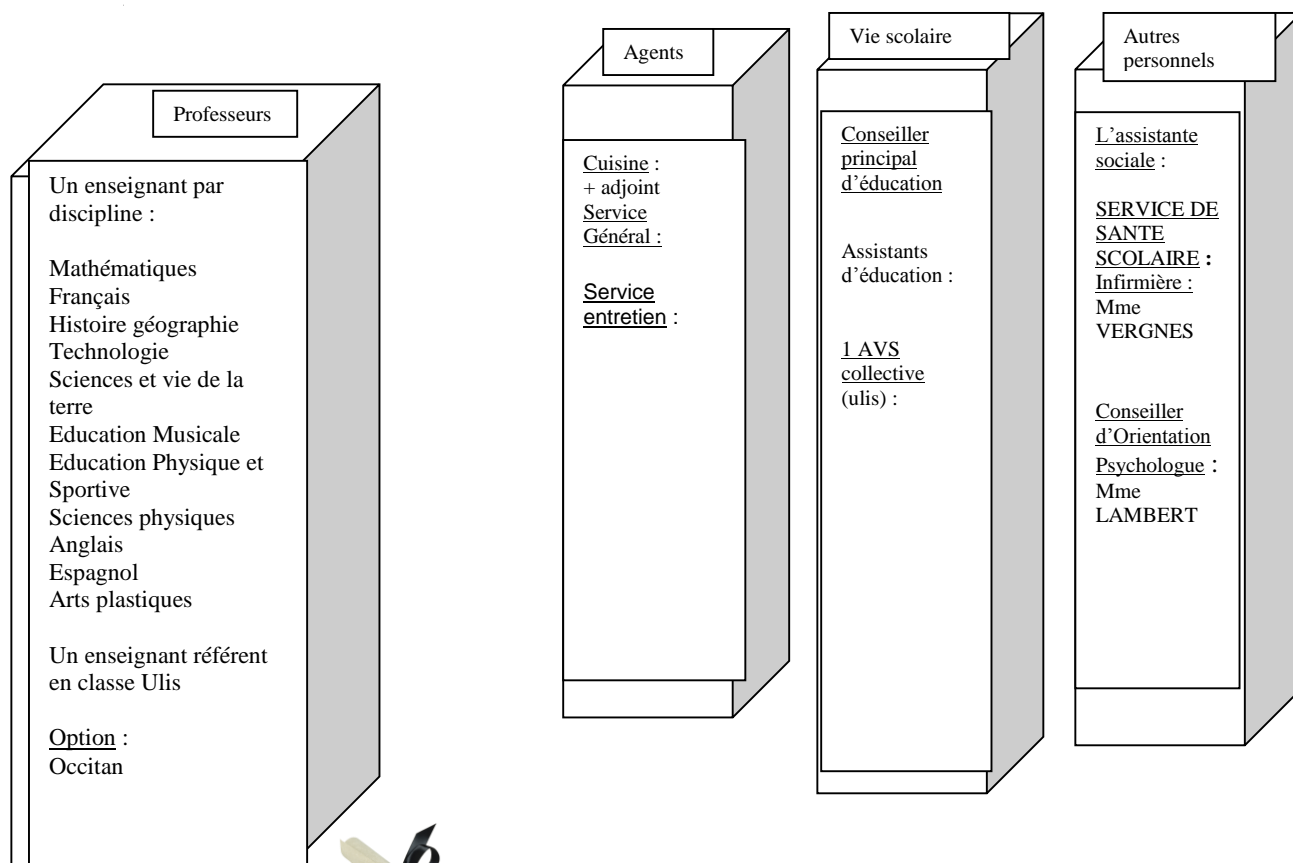
La Principale
Mme G FLORIO
Ainsi que tout le personnel de l'établissement

Organigramme du collège

Le Principal
Mme G
FLORIO

Secrétaire de direction :
Mme C RAMON
Gestionnaire : Mme MH BORSATO
jusqu'au 1 er octobre 2015

Agent
comptable :
Mme
VALADE



Le rôle de chacun

↳ **Le Principal** : Il dirige le collège : Il est responsable de l'organisation des enseignements (*dans le cadre des programmes définis par les Bulletins Officiels de l'Éducation Nationale*), du maintien de la discipline, de la sécurité de l'ensemble de la communauté scolaire, des relations extérieures, de la supervision des finances de l'établissement. Pour tous rendez vous, merci de téléphoner au secrétariat et de préciser le motif.

↳ **L'adjoite du service intendance : la gestionnaire** supervise le service d'intendance : son rôle est d'assurer la bonne marche matérielle du collège : gestion financière, gestion des agents de service et des personnels techniques, gestion de la restauration. Elle s'occupe de l'accueil téléphonique et physique des usagers

↳ **Le Conseiller Principal d'Éducation (CPE) :**

Le CPE est le chef du service de vie scolaire, dont le rôle est de veiller au respect de la discipline, au suivi des absences et à tout ce qui concerne la vie d'un élève. Ils organisent et supervisent le travail des assistants d'éducation.

Le Principal, la Gestionnaire, et les CPE forment « l'équipe de direction ».

↳ **Les Assistants d'Éducation** : Ils sont chargés de la surveillance des élèves durant les études, les récréations, les repas. Ils relèvent et contrôlent les absences, et peuvent assurer une partie de l'accompagnement éducatif de fin de journée. Ils sont en contact étroit avec les élèves et doivent régler de multiples soucis quotidiens

↳ **La secrétaire de direction** : Elle s'occupe de l'accueil téléphonique et physique des usagers, de la gestion des élèves, des dossiers de bourses et d'orientation, des inscriptions et de tous les documents administratifs. Son rôle est fondamental, merci de la respecter. Elle est l'assistante de direction et travaille avec le Principal.

REMARQUE IMPORTANTE : Il est essentiel que LE SECRETARIAT du collège soit en possession permanente des plus récents numéros de téléphone ou portable. Tout changement d'adresse doit être immédiatement signalé AU SECRETARIAT.

↳ **Le chef cuisinier, l'ouvrier d'entretien et les agents de service** : Le chef cuisinier élabore, en concertation avec la gestionnaire, les repas et les prépare. Il doit respecter un plan alimentaire précis et contraignant quant aux apports caloriques.

L'ouvrier d'entretien aménage les locaux, entretient les espaces verts et effectue les réparations courantes. Les agents de service assurent le service lors des repas et assurent l'entretien des locaux en effectuant chaque jour le ménage de tous les lieux collectifs (restauration, couloirs, salles de cours). Merci de respecter votre environnement et de faciliter le travail de nos agents.

↳ **L'infirmière** : L'infirmière exerce au collège deux jours et demi. Elle assure l'accueil des élèves à l'infirmerie pour tout problème de santé physique, psychologique. Elle participe aux actions d'éducation à la santé et à la citoyenneté dans le cadre du CESC, (comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté) éducation à la nutrition, éducation à la sexualité, prévention des conduites addictives (drogue, tabac, alcool, ...), prévention des violences,...

↳ **Le médecin scolaire**. Le médecin scolaire de l'éducation nationale est chargé des actions de prévention individuelle et collectives et de promotion de la santé.

↳ **L'assistante sociale (AS)** : L'assistante sociale scolaire est une professionnelle de l'éducation nationale diplômée d'état, qui écoute, conseille, soutient, oriente et accompagne. Cet accompagnement nécessite souvent médiation, liaisons et relais avec les partenaires de l'éducation nationale et hors éducation nationale. Les élèves et leur famille sont reçus dans le respect de la confidentialité : l'assistante sociale est tenue au secret professionnel. Elle partage son service entre plusieurs établissements. Les parents peuvent prendre rendez vous au collège ().

↳ **La conseillère d'orientation psychologue (COP)** : la COP aide les élèves à élaborer leur projet d'orientation en troisième voire en quatrième. Elle partage son service entre plusieurs établissements et le CIO (centre d'information et d'Orientation) de Villeneuve sur Lot. Les élèves prennent rendez vous au secrétariat : les parents peuvent également prendre un rendez vous au collège. ()

↳ **Le professeur documentaliste** : Le professeur documentaliste a la responsabilité, au sein du collège, du centre de documentation et d'information (CDI). Elle assure une initiation et une formation des élèves à la culture de l'information. Elle participe à l'ouverture culturelle de l'établissement sur son environnement éducatif, culturel et professionnel.

↳ **Le référent en classe ULIS** : un enseignant spécialisé est nommé pour accueillir les élèves en classe ULIS ; ces élèves sont inscrits selon leur classe d'âge dans une classe de collège et pourront au cours de l'année être intégrés selon leurs capacités en cours.

↳ **Les équipes pédagogiques** : Un peu plus de trente enseignants sont au collège Kleber Thoueilles. Leur rôle est d'assurer la formation des élèves. Contrairement à l'école élémentaire où le professeur d'école a en charge l'ensemble des disciplines, au collège, chaque professeur enseigne une discipline. Il peut être professeur principal

La mission première de l'Éducation Nationale, instruire, éduquer, former, transmettre des connaissances, est assurée par les professeurs.

Tous les personnels du collège contribuent à **aider chaque élève à réussir sa scolarité dans l'établissement**. Parmi tous les professeurs, **le Professeur Principal de chaque classe est un interlocuteur privilégié**, en cas de souci ou d'interrogation. Il en est **de même** du **Conseiller Principal d'Éducation (CPE)**.

Il est votre référent pour tout ce qui concerne la scolarité et l'orientation de votre enfant. Vous entretenez une relation avec lui par le **biais du carnet de liaison**. Il vous facilitera la prise de contact éventuelle avec les autres professeurs, avec les autres professionnels du collège.

Le professeur principal est chargé de proposer à l'élève, en accord avec l'équipe pédagogique, les objectifs et les moyens permettant l'élaboration et la réalisation de son projet personnel.

Il assure la coordination de l'équipe et fait régulièrement avec elle la synthèse de la situation de l'élève en y associant notamment le conseiller d'orientation psychologue, le conseiller principal d'éducation, l'élève lui-même et sa famille, Ces synthèses régulières permettent de préparer les conseils de classe.

LE COLLEGE MODE D'EMPLOI



⊗ Des règles pour vivre ensemble : le règlement intérieur

Le règlement intérieur est la loi du collège. Il énonce les règles que tous doivent respecter. Il fixe les horaires et les règles de sécurité en vigueur dans le collège.

Tous les élèves disposent de droits : droit à l'enseignement, droit de s'exprimer, droit au respect et à la sécurité.

Tous les élèves ont des devoirs : être présents à tous les cours, être à l'heure, respecter les personnes (adultes comme élèves) et les biens qui sont à leur disposition.

Si ce règlement n'est pas respecté, des punitions et sanctions sont prévues en rapport avec la gravité de l'acte commis : retenue, avertissement écrit, exclusion temporaire, exclusion définitive...

⊗ Le carnet de correspondance :

Le carnet de liaison vous sera donné le jour de la rentrée. Vous devrez l'avoir toujours avec vous. C'est une obligation qui, si elle n'est pas respectée, sera passible de punitions. Il vous faudra le présenter aux assistants d'éducation pour pouvoir sortir du collège et à vos enseignants chaque fois qu'ils vous le demanderont. C'est votre « passeport scolaire ».

A quoi sert-il :

Noter les messages des enseignants et les communications du collège

Signaler une absence de professeur

Regarder votre emploi du temps

Régulariser vos retards et des absences

Noter les rendez-vous parents-professeurs

Noter les observations concernant votre conduite

Prendre un rendez-vous avec un membre de l'équipe éducative

C'est grâce à ce carnet que les adultes du collège (les professeurs, le principal, les assistants d'éducation...) pourront correspondre avec vos parents à propos de votre travail ou de votre comportement. Nous invitons les parents à le regarder chaque soir pour le vérifier.

Vous trouverez également dans ce carnet le règlement intérieur, la charte informatique. Il vous faudra les lire et les signer ainsi que vos parents.

⊗ Ponctualité et assiduité :

Vous êtes tenu de respecter les horaires et de venir régulièrement au collège.

Les absences et retards doivent rester exceptionnels et toujours être justifiés.

⊗ L'emploi du temps

Une semaine sur deux, l'emploi du temps de la classe peut changer. Vous aurez un emploi du temps pour les semaines paires et impaires notées A et B.

⊗ le rangement :

Vous devez vous ranger à l'emplacement de la classe dans la cour à chaque fin de récréation donc 3 fois par jour : le matin à 7H55 et aux récréations du matin (9h50 à 10h05) et de l'après-midi (14h50 à 15h05) et le temps du midi 12H55

Au collège l'emploi du temps est fixé pour toute l'année. Il répartit les heures de cours de la semaine.

QUELQUES CONSEILS

Le travail :

Vous devez apporter chaque jour votre matériel (selon les cours que vous avez) pour ne rien oublier, nous vous conseillons vivement de préparer votre sac la veille pour le lendemain, après avoir fait vos devoirs et relu vos leçons.

N'oubliez pas de faire vos devoirs et d'apprendre régulièrement vos leçons. Avancez-vous dans votre travail. Si vous êtes absent, rattrapez les cours et les devoirs à faire avec l'aide d'un élève de la classe (et du cahier de texte de la classe). Si vous en avez besoin, on pourra vous faire des photocopies.

Des problèmes dans votre travail

Vous n'arrivez pas à vous organiser, à suivre les cours, vous vous sentez dépassé. Avant que la situation n'empire, parlez-en rapidement à un adulte avec qui vous vous sentez en confiance (votre professeur principal, un autre enseignant, l'assistante d'éducation, l'infirmière du collège...) ou à votre délégué pour trouver tout de suite une solution.

PARTICIPER À LA VIE DU COLLÈGE

Le délégué de classe :

☞ C'est un(e) élève élu(e) par sa classe pour représenter l'ensemble de ses camarades. Au début de l'année vous allez voter pour choisir les délégués de la classe. Parmi les candidats, les deux élèves qui obtiennent le plus de voix sont élus. Ils sont les porte-paroles des élèves vis-à-vis des adultes. Ils sont là aussi pour parler des problèmes collectifs : problèmes de discipline, organisation de la classe, violence etc.

Le rôle des délégués de classe :

☞ Les élèves délégués peuvent organiser et solliciter auprès du professeur principal des réunions de classe durant les heures de vie de classe. Elles sont inscrites dans l'emploi du temps et permettent de parler avec le professeur principal de tout ce qui concerne le travail et la vie au collège. Ils bénéficient d'une formation définissant leur rôle et leurs domaines d'intervention.

Ils peuvent être réunis pour dialoguer ou être informés sur des sujets qui préoccupent l'ensemble des élèves du collège. Ils peuvent être invités au conseil de discipline réuni pour entendre le ou les élèves mis en cause. Ils participent au conseil de classe qui se réunit tous les trimestres pour discuter de chaque élève les résultats scolaires et son comportement face au travail, de chaque matière enseignée, de l'ensemble de la classe et de la vie scolaire. Ils élisent des représentants au conseil d'administration. C'est une assemblée élue, présidée par le principal du collège, composée des représentants des adultes du collège, des délégués des élèves et des parents. Il prend toutes les grandes décisions pour la gestion du collège.

→ Que faire si ...

Je suis perdu(e) : pas de panique, c'est normal d'être un peu perdu au début de l'année. Allez au bureau de la vie scolaire et ils vous aideront à retrouver votre classe. Vous pouvez aussi vous repérer en regardant les emplois du temps collés sur les portes de classes.

Je suis en retard : vous devez passer au bureau de la vie scolaire pour faire noter votre retard dans le carnet de liaison. Ensuite, vous présenterez votre carnet au professeur en entrant en classe. Si vous avez été en retard, rappez le coupon retard correctement signé par vos parents ou responsables légaux le lendemain à la vie scolaire.

Je suis malade : les parents appellent le collège au plus vite pour nous avertir du motif de l'absence et de sa durée. Quand vous reviendrez au collège, vous passerez à la vie scolaire avant de retourner en classe pour présenter un billet d'absence signé par vos parents (même s'ils ont déjà appelé).

J'ai un rendez-vous médical la semaine prochaine : n'attendez pas le dernier moment pour prévenir la vie scolaire. Dès que vous connaissez la date et l'heure du rendez-vous, demandez à vos parents ou responsables légaux de signer un billet d'absence et apportez le au bureau de la vie scolaire.

Il y a aussi :

➤ L'Association sportive (AS) du collège, affilié à l'U.N.S.S (*Union Nationale du Sport Scolaire*)

Permet à tous les élèves inscrits de pratiquer des sports encadrés par les professeurs du Collège. Ces activités ont lieu tous les mercredis après-midi. (un document vous sera remis à la rentrée)

➤ Le Foyer Socio Educatif du collège est géré par les enseignants du collège.

POUR LES PARENTS

☞ A ce jour une fédération de parents existe au collège : la FCPE

Vous pouvez y adhérer ou faire partie d'une autre liste en vue des élections en octobre (*participation à la vie du collège et aux conseils de classe*).

☞ les aides :

- les bourses nationales ou « bourses des collèges », versées par l'état.
- les bourses départementales, versées par le Conseil Général du Lot et Garonne

Les informations précises concernant les conditions et modalités d'obtention de ces bourses vous seront données en temps utile, peu de temps après la rentrée de septembre.

Le fonds social collégien : il permet des aides ponctuelles aux familles qui ont des difficultés (ex : paiement de la cantine, ou de la participation à un voyage scolaire, autres aides).

Pour en bénéficier, il faut remplir un dossier qui doit être retiré auprès de la Gestionnaire ou de l'Assistante Sociale. En cas de difficulté financière, ne pas hésiter à prendre contact avec le chef d'établissement

Les moments forts dans l'année :

Les conseils de classe : à la fin de chaque trimestre, un bilan de l'élève est fait en conseil de classe ; 1 conseil de classe par trimestre

Si vous voyez que votre enfant a des difficultés, n'attendez pas le conseil de classe pour prendre rendez-vous avec les enseignants.

Après le premier et le second trimestre, **des réunions parents professeurs** sont prévues pour venir chercher les bulletins et faire un point avec les enseignants.

Une réunion est prévue :

Pour le niveau 5^{ème} : le lundi 7 septembre 2014 à 18h

Pour le niveau 4^o et 3^o : le mardi 8 septembre à 18h

où l'équipe pédagogique présentera les attentes du travail pour l'année. Il est fortement conseillé d'y venir.

Pour les élèves de troisième : Préparer l'orientation (visite des portes ouvertes des établissements scolaires, rendez-vous avec la conseillère d'orientation, avec le professeur principal) et réunion au collège avec les établissements voisins.

Pour aider financièrement des activités au collège, les enseignants organisent un LOTO à la salle Pergola de Monsempron Libos, cela se **passera le 30 janvier 2016**. Les familles seront sollicitées pour des lots.

La photo de classe est prévue le 17 septembre 2015.

Bonne rentrée au collège